



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 25/6/2025
et publié le : 27/6/2025 est exécutoire.

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 99_2025_053
Adoption du procès-verbal de la séance du
Conseil communautaire du mercredi 9 avril 2025

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 18 juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Philippe MARME Arrivée à la question 4 Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Didier DEVASSINE
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	Remplacé par Bernadette MERIEL
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 35

Secrétaire de séance : Pascal COLLIN

Date de la convocation : 5 juin 2025
Date de l'affichage : 5 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025053-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 99_2025_053
Adoption du procès-verbal de la séance du
Conseil communautaire du mercredi 9 avril 2025

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

Le procès-verbal de la séance du mercredi 9 avril 2025 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 9 avril 2025 (*ci-joint*).



Président

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance

Pascal COLLIN



Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 9 avril 2025 à 18h

Présents : Daniel BÔNE, Emmanuel RIOTTE, Clarisse DULUC, Geoffroy CANTAT, Pascal COLLIN, Philippe AUZON, Pascal AUGENDRE, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Colette PY, Patrick BIGOT, Edith MICHELIC, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Marie-Claude JULIEN, Franck DAUMIN, Yann CADIER, Alain ANDRIAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Isabelle CHAPUT, Sophie CUINIERES, Lionel DELHOMME, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Roger PORTMANN Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Sylvie OLIVIER, Gérard MARTEAU et Charles ADOLPH.

Personnes ayant donné pouvoir : Pascal AUPY à Colette PY, Françoise GONNET à Florence COMBES, Francis BLONDIEAU à Isabelle CHAPUT, Raphaël FOSSET à Emmanuel RIOTTE, Malika LACH-HAB à Noura ANGLADE, Didier DEVASSINE à Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV à Geoffroy CANTAT.

Secrétaire : Monsieur Philippe AUZON

Question 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 5 mars 2025

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mercredi 5 mars 2025.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211 – 10 du Code Général des collectivités territoriales

Le Conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises.

Question n° 3

Mise en place d'une procédure de fonds de concours avec la Commune de Nozières pour la réfection de la route du Gros Chêne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le fonds de concours avec la commune de Nozières. Monsieur Franck Daumin, maire de Nozières, n'a pas pris part au vote.

Question n° 4

Modification des statuts de Cœur de France Précision du périmètre de la compétence « santé »

Avant lecture du rapport par Madame Clarisse Duluc, 2^{ème} Vice-Présidente, Monsieur Daniel Bône, Président, souligne que la compétence santé n'est pas une compétence obligatoire. Cœur de France soutient les actions liées à la santé sur le territoire. Le Centre de santé de Charenton-du-Cher a été créé en urgence pour accueillir des médecins solidaires. Les locaux étant trop exigus pour accueillir les professionnels de santé, il est donc prévu de créer un nouveau Centre de santé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la modification des statuts de Cœur de France ainsi

4) Action sociale d'intérêt communautaire

- a) Création, aménagement et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire située à Saint-Amand-Montrond dont le financement de l'agent d'accueil de la maison de santé pluridisciplinaire
- b) Conventionnement de fidélisation avec les étudiants en médecine permettant de verser une bourse mensuelle en échange de l'engagement à servir sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de France pour une durée déterminée
- c) Campus connecté : accompagnement des candidats à l'enseignement à distance pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- d) Création, aménagement et gestion du Centre de santé de Charenton du Cher.

Question n°5

Vote des taux des taxes directes locales 2025

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, les taux des taxes directes locales 2025 ainsi

▪	taxe foncière propriétés bâties	6,50 %
▪	taxe foncière propriétés non bâties	9,70 %
▪	taxe d'habitation additionnelle	5,64 %
▪	cotisation foncière des entreprises	29,95 %

Question n° 6

Vote des budgets primitifs 2025

a) Budget principal

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget principal 2025 présenté dans la synthèse.

b) Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe « assainissement » 2025 présenté dans la synthèse.

c) Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe « Citoyens français itinérants » 2025 présenté dans la synthèse.

d) Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe « gestion du tourisme » 2025 présenté dans la synthèse.

e) Budget annexe « zones d'activités »

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget annexe « zones d'activités » 2025 présenté dans la synthèse.

Question n° 7

Avis sur le projet agrivoltaïque communal de Bessais-le-Fromental

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet agrivoltaïque au lieu-dit « Les Chaumats », sur la commune de Bessais-le-Fromental.

Question n° 8

Elaboration du schéma directeur d'assainissement de la Communauté de communes Cœur de France : présentation du rapport de la commission d'appel d'offres et choix du prestataire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le choix du Groupement Cabinet Merlin/Hydracos.

Question n° 9

Comité local pour l'emploi du bassin de Saint-Amand-Montrond : nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne

- Geoffroy CANTAT en tant que représentant titulaire
- Patrick BIGOT en tant que représentant suppléant

Question n° 10

Participation financière pour le Critérium du 8 août 2025 à l'association CRITERIUM EXPERIENCES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la participation financière de 5 000 € à l'association CRITERIUM EXPERIENCES.

Question n° 11

Participation financière pour les 500^{ème} Foires d'Orval au Comité des fêtes de Saint-Amand-Montrond


Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la participation financière de 5 000 € au Comité des fêtes de Saint-Amand-Montrond.

Le Président,


Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance,


Philippe AUZON